



Arnac et abu de canfiance par ma femme

Par **SAB07**, le **29/12/2019** à **02:33**

Bonjour je voulais savoir s il vous plaît si je peut porter plainte contre ma femme. que on est actuellement en plein divorce pour arnac et abu de canfiance. par ce que je viens de savoir que elle effectuer des virements sur un compte bancaire à son nom sans ma connaissance et elle payer pas le loyer et toutes les charges du domicile conjugale. et laisser les pénalités ce cumuler sur le compte et les action de lui suer depuis des années. et elle effectue des virements sur ce compte et j avait pas accès a son compte principal. où je versait mon salaire car elle ma expliqué que j avait pas le droit de ouvrir un compte et avoir un compte conjoint puisque j était affiché par la banque de france pour des crédits. et d ailleurs je sait pas comment elle a réussi a encaisser mes chèques de salaires sur son compte et ce que avec l aide de son banquier je sais pas puisque c est interdit par la loi. Je voulais savoir si je peux faire quelque chose où pas. Merci pour votre compréhension et votre réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/12/2019** à **17:29**

Bonjour

Je vous invite à parcourir ce dossier

[Sabine HADDAD Vol entre époux-principe-exceptions,13328.html](#)